Municipalité de Saint-Adelphe

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de *règlement numéro 2026-358 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments*.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2026, un projet de règlement intitulé *« Règlement numéro 2026-358 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments »* a été déposé.

QUE ce règlement vise à établir des normes minimales relatives à l'occupation, à l'entretien, à la salubrité et à la sécurité des bâtiments situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Adelphe.

QUE ce règlement prévoit également l'abrogation et le remplacement du *règlement numéro 2026-350 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments* adopté le 9 mars 2026.

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

Date : Lundi 13 juillet 2026
Heure : 18h30 à 19h00
Endroit : Salle Victorine Veillette-Trépanier de l'hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon Saint-Adelphe (Québec) G0X 2G0

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou toute personne désignée par celle-ci expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 150, rue Baillargeon, Saint-Adelphe, durant les heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Adelphe, ce 9 juin 2026

Julie Francoeur
Directrice générale et greffière-trésorière